

*Vœu présenté par le groupe écologiste*

## **Chambord Country Club : la biodiversité en Sologne ne doit pas être sacrifiée pour un projet immobilier**

Abandonné en 2014 après un recours en justice de riverains contre le permis d'aménager, le projet de complexe résidentiel, golfique et touristique de luxe *Chambord Country Club*, au lieu-dit Les Pommereaux, sur les communes de La Ferté-Saint-Cyr et Saint-Laurent-Nouan dans le Loir-et-Cher, est de retour.

Ce projet privé, coûtant un demi-milliard d'euros, prévoit, sur un terrain de 400 hectares, un ensemble résidentiel de 565 maisons, un hôtel cinq étoiles de 54 chambres, un golf de 27 trous sur 160 hectares, un centre équestre, une piscine et des terrains de tennis. Il est situé sur le site Natura 2000 le plus important d'Europe et qui fait l'identité de la Sologne. La société SANEO, qui porte le projet, entend faire démarrer les travaux en 2021.

L'objectif de réduction de l'artificialisation des terres est au cœur des ambitions du SRADDET sur lequel le Conseil régional a travaillé depuis plus d'un an. Il s'agit là d'un enjeu déterminant pour notre avenir, tant pour protéger la biodiversité en grand danger que pour préserver nos terres agricoles. Nous sommes entrés dans la sixième extinction de masse des espèces, très largement d'origine anthropique. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accepter de voir notre biodiversité s'effondrer et laisser à penser que cette perte, lorsqu'elle est causée par des projets comme celui du *Chambord Country Club*, peut être compensée.

Force est de constater que la compensation écologique, inscrite dans la loi depuis 1976, n'empêche pas la perte de biodiversité. D'abord parce qu'elle ne prend que très rarement en compte la biodiversité dite « *ordinaire* ». Ensuite parce qu'elle est une compensation structurelle (un habitat ou X espèces) et non fonctionnelle (les fonctions ou les services écologiques fournis). Enfin, parce qu'elle repose sur des mesures d'impacts qui ne regardent que les espèces présentes à un instant T dans le milieu et non les dynamiques qui pourraient être à l'œuvre. Il y a une rupture de continuité, incompatible avec un état écologique préservé et permanent.

Le sujet est donc tout sauf comptable. Les promoteurs du *Chambord Country Club* se targuent d'une augmentation de 8 % du boisement du site après travaux par rapport à la situation initiale, mais le bon état naturel ne se mesure pas ainsi, à coup de pourcentage de compensation.

Ce projet, qui se drape d'apparences « *vertes* », artificialiserait en réalité des terres agricoles et des zones forestières sur un site Natura 2000 et perturberait intensément l'écosystème. Quel sens donner à ce type de site si nous revenons dessus et que nous ne les protégeons pas ?

Par ailleurs, la zone a été entièrement inondée en 2016. La pression humaine (l'objectif est d'accueillir 2 000 personnes en saison haute) serait incompatible avec les limites naturelles du site. La biodiversité risquerait d'être irrémédiablement perdue, la réhabilitation d'un deuxième forage d'eau laissant présager une forte pression sur la ressource en eau, sans compter la perturbation de l'équilibre hydrologique de cette zone

humide. A cela s'ajouteraient d'autres nuisances : à terme, en situation de pointe le week-end (hors période estivale), le surcroît de fréquentation estimé est d'environ 420 véhicules par jour. C'est également incompatible avec les objectifs de mobilité posés par le SRADDET.

Alors qu'un golf classique de 18 trous consomme 50 000 m<sup>3</sup> d'eau à l'année, celui-ci serait de 27 trous. Après la sécheresse de l'été dernier, cette perspective ne semble là aussi pas raisonnable. Ce nouveau golf viendrait également s'ajouter à d'autres sites déjà dédiés à cette pratique en Sologne : le golf des Bordes à Saint-Laurent-Nouan situé à seulement un kilomètre, mais aussi deux golfs à La Ferté-Saint-Aubin, un autre à Marcilly-en-Villette, un à Ardon...

D'un point de vue social, ce projet de plus de 500 maisons se vendant entre 500 000 et 1,8 million d'euros pour les plus luxueuses, interroge. Assurément, l'écrasante majorité des Solognots n'y auront pas accès. La Sologne ne doit pas devenir, plus encore qu'elle ne l'est déjà, une « réserve » pour touristes ou résidents aisés venant « consommer de la nature ».

S'arrêter aux 220 emplois potentiels ne peut ni justifier l'implantation de ce projet, car il est trop impactant pour le territoire et parce que la privatisation d'une zone naturelle classée au profit d'une offre touristique et de loisirs réservée à une élite n'est pas acceptable. D'autres alternatives pour l'emploi pourraient exister, qui feraient de la biodiversité et de son respect un atout pour le territoire.

Au 21<sup>ème</sup> siècle, un tel projet inutile ne se justifie pas et va à l'encontre des urgences climatiques et sociales portées par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du SRADDET ou dans celui de la COP régionale.

**En conséquence, le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni le 19 décembre 2019 à Orléans :**

- **exprime son désaccord avec le projet *Chambord Country Club* en Sologne qui va dans le sens contraire des ambitions de réduction de l'artificialisation des terres au cœur des ambitions du SRADDET ;**
- **portera ce point de vue lors de l'enquête publique prévue au premier semestre 2020.**

Pour : groupes Socialistes Radicaux et Démocrates / Ecologiste / Rassemblement National / P. COMMANDEUR)

Abstention : groupe Union de la Droite et du Centre